



CONCOURS 2022/2023

« SE CONSTRUIRE CITOYEN »

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

A L'USAGE DU JURY DEPARTEMENTAL :

- **Le Projet** : Pourquoi le projet ? Pertinence (contexte et problématique) et objectif du projet.
- **L'articulation** : avec le projet d'école ou le projet de classe?
- **L'exploitation pédagogique du projet** : Appropriation par les élèves et investissement dans la cité. Quels savoir-faire et/ou savoir-être ce projet va-t-il permettre de développer ?
- **La démarche citoyenne et laïque des élèves dans la mise en œuvre du projet** : Le respect mutuel - le libre examen - L'esprit critique - La solidarité - ...
- **L'ouverture aux autres** : Implication des parents - L'inter-génération - La correspondance scolaire Vers qui ? L'ouverture dans la commune ? ...
- **Communication de l'action de conduite** : le projet a été présenté aux élèves, aux parents, etc. ... Si oui, Sous quelle forme ? : Exposition ? Journal ? Spectacle ? Format numérique ?, autres ? ...
- **Un journal de bord** écrit par les élèves qui retrace le développement du projet.

Rappel info : Vous pourrez également consulter sur le site de la Fédération des DDEN des exemples d'actions qui ont été récompensées les années précédentes...

Comme vous l'avez compris, il s'agit de faire connaître et de valoriser le travail d'éveil et d'enseignement à la citoyenneté conduit dans nos écoles publiques. Mais également de valoriser et de faire connaître le rôle du DDEN, militant de terrain pour la transmission et le développement de nos valeurs républicaines afin d'accompagner les élèves vers une citoyenneté éclairée.

- Promouvoir les écoles de la République.
- Développer chez les élèves : l'esprit critique, la liberté de conscience et les actes citoyens.
- Pérenniser notre fonction de DDEN, poursuivre notre engagement et...RECRUTER.

Nos partenaires